



**Bureau Directeur du vendredi 22 septembre 2017
Relevé de décisions**

Présent(e)s :

Mesdames Marie-Christine BIOJOUT, Sylvie PASCAL-LAGARRIGUE Brigitte, VILLEPREUX (en visioconférence).

Messieurs Jacques BETTENFELD (en audioconférence), Jean-Pierre FEUILLAN (en audioconférence), Michel GODARD, Alain JOURDAN, Alain KOUBI, Alain SMADJA.

Invité(e)s :

Mesdames Cécile MANTEL et Sandrine CRESTIN.

Messieurs François GARCIA, Michel JACQUET, Gérard JUIN, Grégory PRADIER.

Excusé(e)s :

Mesdames Béatrice BARBUSSE, Jocelyne MOCKA-RENIER, Nodjialem MYARO.

Messieurs Joël DELPLANQUE, Philippe BANA, Pascal WETTLE.

Sous la présidence de Monsieur Jacques BETTENFELD, la séance est ouverte à 12h00 au siège de la FFHANDBALL à Gentilly.

En préambule de cette réunion, le Bureau directeur adresse une pensée à Jocelyne MOCKA-RENIER et témoigne de tout son soutien aux ultras marins touchés par les derniers ouragans.

1. ADOPTION DES RELEVÉS DE DÉCISION DES RÉUNIONS PRÉCÉDENTES DU BUREAU DIRECTEUR : Michel GODARD

Le Bureau directeur, après amendement demandé par Alain JOURDAN, adopte à l'unanimité le relevé de décisions de sa réunion des 8 et 9/09/2017.

Le Bureau directeur valide également à l'unanimité celui du 15/09/2017.

2. PRÉSENTATION DE LA COMMISSION FÉDÉRALE ÉTHIQUE ET CITOYENNE (prérogatives, fonctionnement et composition proposée) : Jacques BETTENFELD

Jacques BETTENFELD rappelle l'obligation pour les fédérations délégataires, issue de la loi du 1^{er} mars 2017, de constituer un comité d'éthique et déontologie et d'établir une charte en la matière avant le 31 décembre 2017. Les statuts fédéraux comprennent déjà des dispositions instituant une commission éthique et citoyenne, définissant sa composition avec des personnalités qualifiées et indépendantes et prévoyant son fonctionnement ainsi que ses prérogatives. Il présente la composition proposée par lui-même et Joël DELPLANQUE.

Précisément, en application de l'article 24.2.2 des statuts de la fédération, le Bureau directeur valide à l'unanimité la composition suivante :

Anciens présidents de la FFHandball	André AMIEL
Personnalités ayant exercé au moins un mandat électif de président de ligue, de comité ou de la LNH	Patricia MICHALAK
Personnalités reconnues pour leur compétence, leur expérience ou leur dévouement pour le handball	Jean BRIHAULT Bertrand GILLE Corinne BAUDRY
Personnalités qualifiées, notamment dans les domaines juridiques, politiques ou sociétaux	Me Frédéric ROCHETEAU Me Béatrice BARTOLI Mme Valérie FOURNEYRON

Le Bureau directeur désigne Mme FOURNEYRON en qualité de présidente de la commission.

Cette commission sera présentée aux membres du Conseil d'administration lors d'une prochaine réunion.

3. MODALITES DE QUALIFICATION EN COUPES D'EUROPE MASCULINES 2018-19 : Cécile MANTEL

Cécile MANTEL rappelle que conformément aux dispositions de la convention conclue entre la FFH et la LNH, l'adoption des modalités de qualification en Coupes d'Europe relève de la fédération sur proposition de la LNH. Précisément, les règles de qualification reconduites par le comité directeur de la LNH le 12 septembre 2017 pour la saison 2018-19 prévoient :

Le champion de France D1M 2017-18 qualifié en Ligue des Champions,

Le vice-champion de France 2017-18 et les vainqueurs des éditions 2017-18 de la coupe de France et de la coupe de la Ligue qualifiés en coupe EHF.

Si le vainqueur de la coupe de France et/ou de la coupe de la Ligue 2017-18 est qualifié en Ligue des Champions, la ou les places en coupe EHF seront attribuées en fonction du classement du championnat de France D1M 2017-18 (et non au finaliste des coupes).

Si un club venait à se qualifier à différents titres en coupe EHF, la ou les places en coupe EHF sera(i)ent attribuée(s) en fonction du classement du championnat de France 2017/2018.

Dans le cas où l'EHF confirmerait la possibilité de déposer plusieurs dossiers, les 3 clubs qualifiés en coupe EHF pourraient candidater à une place additionnelle en Ligue des Champions.

Le Bureau directeur valide à l'unanimité ces modalités pour 2018-19.

4. VALIDATION DE L'ORDRE DU JOUR DU CA DES 6 ET 7 OCTOBRE 2017

Le Bureau directeur, après quelques ajustements, ratifie à l'unanimité l'ordre du jour envoyé avec la convocation dans le délai statutaire.

5. SERVICE AUX CLUBS ET STATISTIQUES LICENCIES AU 17/09/17

Marie-Christine BIOJOUT informe le Bureau directeur des actions à venir portées par le Pôle services aux clubs :

- dernier trimestre 2017 : lancement de l'appel à projet FFH /FDJ "Hand pour elles", lancement de l'opération Kinder + sport qui a pour but de valoriser et d'offrir des dotations aux clubs labellisés Or école de hand, ces deux actions sont menées en étroite collaboration avec les services marketing et communication de la FFHandball,
- regroupement à la fédération de clubs implantés dans les Quartiers Politique de la Ville ou en Zones Rurales,
- regroupement des clubs partenaires santé proposant la pratique sport santé Handfit « le handfit'day »,
- enfin, courant 2^{ème} trimestre 2018, dixième édition des Rencontres Nationales Handensemble.

En outre, un point est fait en séance sur les statistiques des licenciés arrêtées au 17/09/2017.

6. FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE DES MEMBRES DU BD

Michel GODARD fait part du recensement des besoins en formation professionnelle continue des membres du Bureau directeur, dont il ressort des besoins spécifiques en anglais.

Il va se rapprocher de Nicolas BARBEAU pour la mise en œuvre de ces demandes.

7. PROJET DE LA CAISSE D'EPARGNE POUR SON LIVRET LDDS

Jean-Pierre FEUILLAN introduit le sujet sur le Livret de Développement Durable et Solidaire (LDDS) dont Sandrine CRESTIN expose les attendus pour la fédération : le partenaire Caisse d'Epargne a ciblé le Handensemble comme activité pouvant générer des dons de la part des titulaires d'un LDDS.

Il s'agit de mettre en avant la pratique Handensemble auprès du grand public et permettre à la fédération de s'engager encore plus dans l'économie sociale et solidaire.

Une affiliation de la fédération au Conseil national des chambres régionales de l'économie sociale et solidaire est également requise.

Même si la mise en œuvre du dispositif reste subordonnée à la publication de certains décrets d'application de la loi dite « Sapin 2 », le Bureau directeur valide à l'unanimité la poursuite des préparatifs nécessaires.

8. VALIDATION DES SITES POUR LES MATCHS DES EDF AF

Le Bureau directeur valide à l'unanimité le déplacement à Tremblay en France du match de l'équipe de France A féminine contre le Brésil initialement programmé à Coubertin à Paris, suite à la demande de la Fédération française de basket-ball qui sollicitait la salle pour l'organisation de l'Open LFB 2017.

Le Bureau directeur valide également l'organisation d'un match de l'équipe de France A féminine contre l'Angola aux Arènes de Metz le mercredi 29 novembre 2017 (à J- 1 an de l'Euro 2018), à la suite du Tournoi Razel Bec prévu les 24 et 26 novembre 2017 à Paris.

9. DIRECTIVES DE L'IHF RELATIVES AUX EQUIPEMENTS DE PROTECTION ET ACCESSOIRES AUTORISES

François GARCIA commente la nouvelle directive reçue de l'IHF au mois d'août concernant les équipements autorisés ou interdits en compétitions européennes et internationales à compter du début de saison 2017-18. Gérard JUIN complète les informations et précise que la Commission médicale de l'IHF ne semble pas avoir été associée en amont.

Après en avoir débattu, le Bureau directeur décide à l'unanimité de différer la transposition aux compétitions françaises de ces nouvelles directives, afin de permettre d'élargir le débat aux techniciens, aux joueurs et aux médecins.

Les règles en vigueur en 2016-17 restent applicables (cf. Handmag n° 159 de septembre 2016).

10. REGLE RELATIVE AU CARTON ROUGE ET CARTON BLEU

François GARCIA informe le Bureau directeur des échanges tenus avec la LNH, l'EHF et l'IHF suites aux directives de l'IHF pour la saison 2017-18 confirmant qu'en cas de disqualification suivie d'un rapport des arbitres, ces derniers devaient obligatoirement annoncer leur rapport avec un carton bleu.

Après en avoir débattu, le Bureau directeur confirme à l'unanimité la nécessité de respecter les règles de jeu et directives de l'IHF, seule compétente pour établir les règles de jeu applicables au handball.

11. QUESTIONS DIVERSES

Jacques BETTENFELD informe le Bureau directeur de l'avancée de l'étude en cours pour un match de l'équipe de France A masculine en Guadeloupe en 2018 avec une action conduite à Saint-Martin.

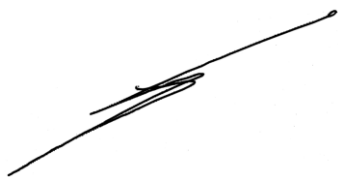
Il également apporte des précisions sur la mission demandée par la Ministre chargée des sports à Claude ONESTA.

Sylvie PASCAL-LAGARRIGUE informe le Bureau directeur des actions menées et à venir dans le cadre de l'Euro 2018.

Alain SMADJA informe le Bureau directeur du déblocage du prêt pour la Maison du handball, ainsi que de l'ouverture d'une ligne budgétaire pour les actions relatives à la candidature pour l'organisation de l'Euro 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h15.

Prochaine réunion du Bureau directeur le vendredi 20/10/2017 à 12h00 au siège de la fédération.



Jacques BETTENFELD
Vice-président délégué

Signé

Michel GODARD
Secrétaire général adjoint